

# AVIS PUBLIC



## DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LADITE VILLE, QUE :**

1. Lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2021, les membres ont notamment étudié la demande de dérogation mineure suivante :
  - La diminution de 11,2 % de la superficie minimale de 25 % d'espaces verts pour l'aménagement des stationnements au numéro 106, rue de la Visitation, soit le lot numéro 4 560 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.
2. Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 août 2021 au centre André-Hénault au 249, chemin du Golf Est, statuera sur la présente demande de dérogation mineure; et
3. Toute personne intéressée peut se faire entendre en ce qui concerne la demande de dérogation mineure ci-avant énoncée par le conseil.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 13 juillet 2021.

*(signé)*

---

**Me David Cousineau, LLB, MBA**  
Avocat – Greffier